

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00886 Numéro SIREN : 435 408 430 Nom ou dénomination : A E LOGEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2024 sous le numéro de dépôt 5245

5245

Signature électronique
Liasse dématérialisée

02 MAI 2024

Imprimé 2033A du 13/05/2022

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

Exercice clos en N

ACTIF

Brut
1

Amortissements -
Provisions
2

Net
3

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014	245	016	245	0
Immobilisations corporelles		028	765 736	030	563 927	201 809
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	765 981	048	564 172	201 809

Actif circulant

Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		
	Autres (3)	072		074		
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	55 257	086		55 257
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	55 257	098		55 257
Total général (I + II)		110	821 238	112	564 172	257 066

PASSIF

Exercice N
NET

Capitaux propres

Capital social ou individuel		120	9 000
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)		131	
Report à nouveau		134	-164 908
Résultat de l'exercice		136	-17 044
Provisions réglementées		140	
Total I		142	-172 952
Provisions pour risques et charges		Total II	154
Dettes (4)			
Emprunts et dettes assimilées		156	-2 400
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés		166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	426 524
Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	430 018
Total général (I + II + III)		180	257 066

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182	

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033C du 13/05/2022

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
Formulaire néant									
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ								Réévaluation légale	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Fonds commercial	400		402		404		406		
Autres	410	245	412		414	245	416	0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	420		422		424		426		
Constructions	430	704 690	432	5 000	434		436	709 690	
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	56 045	452		454		456	56 045	
Matériel de transport	460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL	490	760 980	492	5 000	494	245	496	765 735	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial	495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520	471 209	522	40 597	524		526	511 806	
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	56 042	542		544		546	56 042	
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570	527 251	572	40 597	574		576	567 848	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 13/05/2022

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES			
										Formulaire néant		X	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises					
Fonds commercial						681		683					
Autres immobilisations incorporelles						700		705					
Terrains						710		715					
Constructions						720		725					
Installations techniques, matériel et outillage						730		735					
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745					
Matériel de transport						750		755					
Autres immobilisations corporelles						760		765					
TOTAL						770		775					
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes													
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)										780			
II DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter			
Déficits imputés										983			
Déficits reportables										984			
Déficits de l'exercice										860			
TOTAL des déficits restant à reporter										870			
III DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 13/05/2022

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE			
			Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		47 572
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		47 572
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		21 511
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		21 511
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	26 061
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	0
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 13/05/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
Formulaire néant									
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904	900		
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN				Nombre de parts				% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique		MME OVERNEY Marie-Eve							
Nom marital		FLORIOT		% de détention		50,00		Nb de parts ou actions	
Date de naissance		14/06/1947		N° Département		88320		Commune	
						SERCOURT		Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)		12, les Clairières Orange							
Code Postal		95000		Commune		CERGY		Pays	
Titre et Nom patronymique		M FLORIOT Jean-Louis							
Nom marital				% de détention		50,00		Nb de parts ou actions	
Date de naissance		28/04/1947		N° Département		88320		Commune	
						MONT-LES-AMARCHÉ		Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)		12, les Clairières Orange							
Code Postal		95000		Commune		CERGY		Pays	
								FRANCE	

Imprimé 2031 du 13/05/2022

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux			
			Déclarations et annexes néantes
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)			
Option pour la comptabilité super-simplifiée			TVA
A IDENTIFICATION	12, les Clairières Orange		
Identification du destinataire	95000 CERGY FRANCE		
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie			
B DIVERS			
Activités exercées	Locatio Meublée Professionnelle		
Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case			
Comptabilité informatisée			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable	tél :		S/I
Nom et adresse du conseil	tél :	0130312001	S/I
FLORIOT Jean-Louis 12, les Clairières Orange 95000 CERGY FRANCE			
Nom et adresse du CGA /OMGA, du viseur ou du certificateur conventionné		n° Agrément	
Visa : CGA /OMGA		Viseur ou certificateur conventionné	

*certifié conforme
le gérant
Floriot*

Imprimé 2031 du 13/05/2022

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)				17 044
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)				
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b			
revenus nets exonérés (a-b)	c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		Total c + d	
3 Total				17 044
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)				17 044
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %				
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)				
Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI			e	
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecimes			f	
5 Plus-values				
taxées selon les règles prévues pour les particuliers				
à long terme imposables au taux de 12,8%				
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecimes I-1)				
à court et à long terme exonérées				
dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A)				
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecimes)				
6 Exonérations et abattements				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				
ZRR art.44 quindecimes				
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A				
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecimes				
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecimes				
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)				
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecimes				
Autres dispositifs				
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W				
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecimes				
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%		sur le bénéfice professionnel	
7 BIC non professionnels				
a - BÉNÉFICE		b - DÉFICIT		
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)				
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes)				
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecimes)				
- Plus-values				
Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %				
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)				
sur le bénéfice non professionnel				
8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)				

Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	
---	--

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031					
				Formulaire néant	X
D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS					
Répartition des résultats entre les associés personnes morales					
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou, éventuellement à l'IS	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
1	2	3	4		
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques					
N° d'ordre	Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques		Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	
	5		6	7	
0					
N° d'ordre	Date et lieu de naissance des associés (Commune, n° de département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit	
	8	9	10	11	
0					
Sociétés en commandite simple :					
montant des bénéfices distribués		aux commanditaires au cours de l'année			
E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX					
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)					
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement					
F DIVERS					
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)					
Adresse des autres établissements					
G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice					
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice					
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT					
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix acquis.	Plus value	

Totaux		
H BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles déjà soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		

**ASSEMBLEE GENERALE
A E LOGEMENT EURL
Samedi 21 mai 2022
12, les Clairières Orange
95000 CERGY**

Associé unique présent :

	Nombre de parts	Valeur en €	Montant du Capital Social	Signature
Marie-Eve OVERNEY épouse FLORIOT domiciliée 12 les Clairières Orange 95000 CERGY	900	10	9 000 €	

Ouverture de la séance à 11 heures 30 en présence de :

Alexandre FLORIOT, Gérant non salarié de A E LOGEMENT EURL.

Après présentation des comptes de l'exercice 2021 couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et clos le 31 décembre 2021 l'EURL A E LOGEMENT représentée par son associée unique adopte les deux résolutions suivantes.

Première résolution : approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associée unique, après avoir entendu le rapport du Gérant, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultats, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, joints au présent compte-rendu.

Deuxième résolution : affectation des résultats

L'Associée unique reporte le déficit dont le montant s'établit à 17 043,99 € sur sa déclaration d'impôt sur le revenu (n°2042) sur le montant total du revenu global 2021 dont dispose son foyer fiscal, en prenant en compte les déficits générés par ailleurs, dont LOGEFLOL S.A.R.L. conformément aux possibilités offertes par le statut de l'activité de Location Meublée Professionnelle.

La séance est levée à 12 heures 30

*Certifié conforme
Le Gérant
A. Floriot*

**Projets de résolutions
soumis à l'approbation de l'Associée Unique
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 21 mai 2022**

Première résolution : approbation des comptes de l'exercice 2021 couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, clos le 31 décembre 2021.

L'Associé unique, après avoir entendu le rapport du Gérant, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultats, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Deuxième résolution : affectation des résultats

L'Associée unique reporte le déficit dont le montant s'établit à 17 043,99 € sur sa déclaration d'impôt sur le revenu (n°2042) sur le montant total du revenu global 2021 dont dispose son foyer fiscal, en prenant en compte les déficits générés par ailleurs, dont ceux de LOGEFLOR S.A.R.L., conformément aux possibilités offertes par le statut de l'activité de Location Meublée Professionnelle.

*certifié conforme
le gérant
[Signature]*